



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	10
votants	14

OBJET :

Convention
d'adhésion au service
retraite du centre de
gestion de la Haute-
Garonne

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le 07/11/2025
ID : 031-213102247-20251106-DEL_2025_05_05-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025-05-05

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. JORDA, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. DESERT-LACAY (procuration à M. MARTINEZ) Mme GALLEGRO (procuration à Mme BRESSOLE), Mme GEVREY (procuration à M. COLLA), M. LARQUE (procuration à Mme ECHEVARNE)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le centre de gestion de la Haute-Garonne, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, validation de services,...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au centre de gestion de traiter ce type de dossiers,

Considérant qu'il s'agit d'une mission facultative du centre de gestion et qu'il convient donc d'établir une convention,

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au service retraite du centre de gestion de la Haute-Garonne,
- autorise le Maire à signer la convention relative à cette adhésion et annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>